

# POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES- PRÉVISIONS



PRÉFÈTE DE LA  
LOIRE-ATLANTIQUE

15 nov.

NORMAL

16 nov.

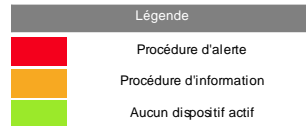
INFO

**Loire-Atlantique**

communiqué du 15/11/2017 à 12h00

AUJOURD'HUI : 15 novembre 2017

DEMAIN : 16 novembre 2017



## RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

16 nov.

**tout public**

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail.
- évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.
- respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, apportez-les en déchetteries.

**agriculture**

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- pour l'épandage, privilégiez les procédés moins émetteurs d'ammoniac (pendillards ou injection...) et procédez à l'enfouissement rapide des effluents.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

**industrie/  
construction**

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- prenez des mesures de réduction des poussières sur les chantiers (arrosages...).
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

16 nov.

**Il n'est pas nécessaire de modifier vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation.**

**tout public**

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles. Le vélo et la marche à pied peuvent être pratiqués.

**personnes  
sensibles et  
vulnérables \***

- limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), en plein air ou à l'intérieur.
- limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe.
- en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre médecin.
- si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude.

\* **personnes sensibles aux pics de pollution** : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

\* **personnes vulnérables** : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires.

## ETENDUE ET ORIGINE DE L'ÉPISODE DE POLLUTION

En raison des conditions atmosphériques actuelles défavorables à la dispersion des polluants, de fortes concentrations en particules fines sont attendues demain sur l'ensemble de la région. Les faibles températures de ces derniers jours sont à l'origine d'une utilisation plus marquée des systèmes de chauffage.

Nous prévoyons un dépassement du seuil de recommandation et d'information en Loire Atlantique demain.

A ce stade, une légère amélioration est attendue pour vendredi.

## plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet de département.

POLLUTION DE L'AIR

**air** pays de  
la loire  
[www.airpl.org](http://www.airpl.org)

02 28 22 02 02  
contact@airpl.org

[www.airpl.org](http://www.airpl.org)

REGLEMENTATION



PRÉFET DE LA  
LOIRE-ATLANTIQUE

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

SANTE



[www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)